

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 octobre 2023**

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. <u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jacques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean Michel MAURE, Jean REY. <u>Absents</u> : Annemarie BART, Fabrice BELLET <u>Représentés</u> : Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 23 octobre 2023		

Monsieur le Maire ouvre la séance

. Monsieur le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

- Fabrice BELLET donne pouvoir à Jean-Michel MAURE.
- Annemarie BART donne pouvoir à Jacques BONNIN.

Monsieur le Maire propose une minute de silence suite à l'assassinat de Dominique BERNARD le 13 octobre dernier.

**Monsieur Daniel BOSQUET** est nommé secrétaire de séance.

**EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :**

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 18 septembre 2023.
- Délibérations :
  - Devis AMCV : validation des travaux d'arrivée d'eau.
  - Congrès des maires participation/ prise en charge.
  - Charte de proximité avec la chambre des métiers et de l'artisanat.
  - Demande de subvention pour opération « jeux sur la plage de Port-Saint-Pierre ».
  - Adhésion association « communes forestières ».
  - Définition cadre des cadeaux de fin d'année pour les anciens.
  - Convention syme
  - Prime pouvoir d'achat.
  - Choix et validation d'un devis pour la grille du cimetière.
- Questions diverses.
  - RPQS assainissement 2022.
  - Achat barnum.
  - Informations :
    - Fin des travaux d'aménagement 2023.
    - Evolution du SCOT – réunion à Baratier.
    - Noël 2023+ animations.
    - Débroussaillage : zones concernées.
    - Crèche de Savines-Le-Lac.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2023 :**

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 18 septembre 2023.

**Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **I. Devis AMCV : Validation des travaux d'arrivée d'eau**

Monsieur le Maire propose le devis le devis reçu par la société AMCV :

- Regard n°1 dans le chemin coté village : 5 062 € HT
- Regard n°2 dans le talus en bordure de RD : 7 595€ HT

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si la société GROEBLI peut participer au paiement de ce devis.

Monsieur le Maire lui répond qu'étant donné que la mairie s'est retirée de leurs projets, ils n'accepteront pas.

Monsieur Jean REY rajoute qu'il faudrait connaître les dimensions des regards.

Monsieur le Maire lui répond que nous les connaissons déjà.

Monsieur le Maire propose de facturer en deux fois en fonction du budget.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **II. Congrès des maires participation/prise en charge**

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons rajouté Madame Carine GALLI et que ces frais seront également pris en charge.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande comment cela va se passer pour le temps de travail de Madame Zuhel GERMAIN au vu de son temps donné au syndicat.

Monsieur le Maire répond que c'est une récompense au vu du travail fourni, ce ne sera pas des congés.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés.**

**Vote contre : Monsieur Dominique FAYEAUX**

## **III. Charte de proximité avec la chambre des métiers et de l'artisanat**

Monsieur le Maire présente la délibération.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **IV. Demande de subvention pour opération « jeux d'enfants sur la plage de Port-Saint-Pierre »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander une subvention pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants sur la plage de Port-Saint-Pierre

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	11 999.10€
MONTANT TVA 20%	1 999.85€
MONTANT TOTAL HT	9 999.25€
Subvention (80%)	7 999.4€
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	3 999.7€

Monsieur Dominique FAYEAUX estime que cela pose un problème car c'est le SMADESEP qui s'occupe de la plage. De ce fait, le SMADESEP pourrait participer au financement.

Monsieur le Maire répond qu'en effet c'est sur le secteur du SMADESEP mais les habitants de la commune en profitent.

Madame Jacqueline DURAND demande si l'équipement restera propriété de la commune. Monsieur le maire lui répond positivement.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si l'emplacement a été trouvé. Monsieur le Maire explique que l'emplacement sera sur l'herbe et précise qu'il n'y a pas lieu de préparer le sol car ce sont des jeux de faible hauteur. Monsieur Jean-Michel MAURE est favorable au projet car il s'agit d'un investissement pour la commune.

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que le devis a déjà été transmis au SMADESEP.

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit simplement, pour l'instant de valider la délibération pour demander la subvention.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **V. Adhésion association « communes forestières »**

Monsieur le Maire présente les courriers de notification des cotisations :

- De l'association des communes forestières des Hautes-Alpes, pour une cotisation d'un montant de 200.00€.

Il propose de valider les montants de cotisations et participation, pour l'année 2023.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **VI. Définition cadre des cadeaux de fin d'année pour les anciens**

Monsieur le maire présente la délibération.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **VII. Convention Territoire Energie 05**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré la conductrice opération énergie du Territoire Energie 05.

Il s'agit d'une adhésion gratuite et qui permet de faire appelle à eux en cas de besoin. Adhérer au Territoire Energie 05 ne nous engage à rien, on ne leur donne pas l'exclusivité.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **VIII. Prime pouvoir d'achat**

Monsieur le maire rappelle que l'Etat a mis en place une prime pour les fonctionnaires d'état et hospitaliers, prime qui est compris entre 300 et 800 euros selon le niveau du taux d'imposition. Monsieur le Maire demande aux conseillers si la commune peut en faire bénéficier aux employés de la mairie aux mêmes titres que tous les autres fonctionnaires.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Cette délibération n'est pas prise car le décret paru le 31 octobre 2023, impose de demander l'avis du CST avant de prendre la délibération. Elle sera représentée après l'avis du CST**

## **IX. Choix et validation d'un devis pour la grille du cimetière**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de devis concernant la grille du cimetière.

Monsieur le maire propose les deux devis proposer par FERONNERIE et METALPECO :

- Devis METALPECO : 2995€HT
- Devis FERONNERIE : 2 528.76HT

Monsieur le Maire rappelle que le devis demander à la société FERONNERIE est moins cher et les travaux seraient prévu pour le mois de juillet.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si la prestation proposée est la même.

Monsieur le Maire lui répond que la prestation est de qualité.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **I. Questions diverses**

### **a) RPOS assainissement 2022**

Question reportée au prochain conseil municipal.

### **b) Achat barnum**

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que lors du congrès des maires qui se déroule courant du mois de novembre, il se renseignera sur les prix d'un barnum.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pontis voudrait s'associer avec nous pour cet achat s'il a lieu.

## **II. Informations**

### **a) Fin des travaux d'aménagement 2023**

Monsieur le Maire rappelle que tous les travaux d'aménagement qui étaient prévu cette année sont terminés.

### **b) Evolution du SCOT – réunion à Baratier**

Monsieur Maire souhaite rappeler sa participation à plusieurs réunions concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il est essentiel de noter que le SCOT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de planifier le développement d'une zone en prenant en compte divers enjeux tels que l'urbanisme, l'environnement et les transports. Ces réunions jouent un rôle crucial dans la garantie d'une planification territoriale cohérente et durable. La loi stipule que chaque commune doit respecter une limite de 10 000 mètres carrés.

Il convient de souligner que cette règle s'applique également aux petites communes. La définition exacte des terrains n'a pas encore été établie. Le Maire a récemment rencontré un sénateur du Vaucluse, qui est le rapporteur de cette loi, lors d'une réunion. Le sénateur a encouragé les communes à signaler les problèmes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour exposer la situation de la commune en ce qui concerne le projet du Foreston. Il a fait remarquer que si la commune utilise ses droits de construction pour ce projet, la limite de 10 000 mètres carrés sera dépassée jusqu'en 2050. Le sénateur a répondu que l'essentiel est de prouver que le projet a débuté avant l'application de la loi, et que les projets antérieurs ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite restante. En conséquence, il n'y aura pas de blocage.

Madame Jacqueline DURAND a demandé si cette situation est déjà confirmée. Monsieur le Maire a répondu que les 10 000 mètres carrés sont déjà confirmés, et a précisé que les bâtiments agricoles ne sont pas inclus dans le calcul de la limite pour le moment.

### **c) Noël 2023 + Animations**

Monsieur Jacques BONNIN prend la parole pour annoncer que la fête de Noël de la commune se tiendra le 15 décembre prochain au pôle du XXe à Savines Le Lac. Cette année, la commune de Pontis est l'hôte de l'événement et ne dispose pas de locaux appropriés. Il rappelle que des devis ont été sollicités auprès de Super U, car le traiteur initial était trop onéreux. Super U propose un tarif de 7 à 8 euros par personne.

Monsieur Jean REY s'interroge sur la raison pour laquelle on n'a pas consulté Intermarché. Monsieur Jacques BONNIN explique que nous avons déjà fait une demande à Super U.

Il mentionne également que les jeux pour enfants ont été commandés, et nous attendons leur livraison. Une pièce de théâtre de 45 minutes sera jouée lors de la célébration de Noël de nos communes.

Monsieur Dominique FAYEAUX exprime l'idée que certaines personnes de la commune pourraient ne pas souhaiter se déplacer jusqu'à Savines Le Lac. Il propose donc la mise en place d'un service de bus.

Monsieur le Maire répond qu'il sera possible d'organiser du covoiturage, à condition que les résidents en parlent à l'avance et s'organisent en conséquence.

Monsieur Jean-Michel MAURE suggère que les habitants se mettent en contact les uns avec les autres pour organiser le covoiturage.

**d) Débroussaillage : zones concernées**

Monsieur le Maire rappelle que le débroussaillage obligatoire concerne l'ensemble de la commune. Le débroussaillage est une mesure de prévention des incendies de forêt et de protection des habitations. Il consiste à réduire la végétation combustible, comme les broussailles, les herbes sèches et les arbustes, autour des habitations et des zones sensibles, afin de limiter la propagation du feu en cas d'incendie. Il est essentiel de se conformer à ces règlements afin de contribuer à la sécurité de la commune et à la protection contre les incendies de forêt.

**e) Crèche de Savines-Le-Lac**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jacques BONNIN, qui rappelle qu'il y a eu une demande d'audit de la mairie de Savines Le Lac, dont les résultats ont été publiés il y a 15 jours. L'audit a révélé un surplus de personnel à la crèche, avec la nécessité de supprimer plusieurs postes, notamment celui de la cuisinière. De plus, seulement 63% des berceaux sont actuellement occupés, ce qui est considéré comme un taux d'occupation insuffisant.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un problème d'affectation du personnel, en particulier en ce qui concerne le personnel administratif, entraînant un surplus de personnel, et que l'association gère désormais un déficit.

Madame Jacqueline DURAND s'interroge sur le bon fonctionnement des années précédentes. Monsieur le Maire répond qu'avec l'ancienne directrice, la gestion était plus rigoureuse, mais depuis son départ, la gestion est devenue plus approximative. Il est donc nécessaire d'établir une convention plus stricte et de prendre en compte les recommandations de l'audit pour prendre des décisions.

Le Maire rappelle que la crèche fonctionne sur une période de 11 mois par an.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande pourquoi le taux d'occupation a chuté de manière significative. Le Maire lui répond que la gestion de la liste d'attente laisse à désirer.

Monsieur Jean-Michel MAURE suggère l'idée que la cuisine de l'école puisse également préparer les repas pour la crèche. Le Maire est d'accord avec cette proposition.

Monsieur Jacques BONNIN mentionne que les parents pourraient éventuellement préparer les repas à la maison pour ensuite les réchauffer à la crèche.

**f) Haie cimetière**

Les deux agents communaux ont taillé la haie du cimetière.

**g) Congrès des maires**

Monsieur Jacques BONNIN rappelle qu'il prévoit d'examiner certains points lors du congrès des maires, il mentionne :

1. Les quads
2. Espace de jeux que la commune veut installer à Port-Saint-Pierre.
3. L'achat d'un barnum

Ces éléments seront donnés lors du congrès des maires, où les élus locaux peuvent partager des informations, des idées et des bonnes pratiques pour améliorer la vie de leur communauté.

**h) Concession de Joseph GARNIER**

Monsieur le Maire rappelle que pour Monsieur Joseph GARNIER, la croix et la plaque ont été installés par les agents techniques.

**i) Décorations de Noël**

Madame Jacqueline DURAND demande si des échanges avec les communes ont été faites pour les décorations de Noël. Monsieur le Maire répond que non mais il mentionne que des décorations ont été achetées en ce début d'année au moment des soldes.

**j) PCS**

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que la commune va travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en partenariat avec Groupama, car cela est inclus dans le contrat. Le PCS est un outil de gestion des risques et de protection civile visant à anticiper et à gérer les situations d'urgence au niveau local.

La collaboration avec une entreprise comme Groupama peut être précieuse, car elle peut apporter une expertise en matière de gestion des risques et de sécurité. La finalisation du PCS est prévue début 2024 la mairie est en train de mettre en place des

mesures pour renforcer sa préparation en cas de catastrophes ou d'événements exceptionnels. C'est une démarche importante pour assurer la sécurité et le bien-être de la population locale.

**k) Tour de France**

Monsieur le maire rappelle que cette année, en 2024, le Tour de France va passer dans la commune.

Monsieur Jean Rey exprime sa préoccupation quant à la fermeture des routes et à son impact sur sa journée de travail. Il demande si une réunion aura lieu à ce sujet.

Monsieur le maire répond que pour le moment, aucune réunion n'est prévue mais si la commune est contactée il en profitera pour poser la question.

**l) Panneaux ville amies des animaux**

Monsieur Jean-Michel MAURE demande ce qu'il en est des panneaux acheter pour les chats et chiens.

Madame Jacqueline DURAND dit que ce n'est pas dérangeant mais les propriétaires devraient ramasser les excréments laissés par leurs animaux.

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que les panneaux sont en lien avec le label obtenu « ville amie des animaux ».

**m) Réunions**

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont participé à différentes réunions.

Monsieur Jean REY rappelle qu'il participe aux réunions « tourisme », la prochaine est reporté au 8 décembre.

Madame Jacqueline DURAND dit qu'elle participe beaucoup aux réunions.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de participer aux différentes réunions.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h35.

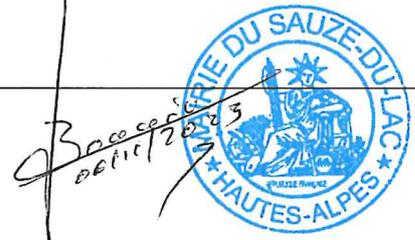
Affichage des délibérations effectué le 06/11/2023 à 16h00

Jacques BONNIN

1ER ADJOINT

Affichage effectué le 06/11/2023 à  
16h00

Le Maire,  
Bernard RAIZER  
Signature



Arrondissement de Gap

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023.

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY, Jean Michel MAURE</p> <p><b>Absents :</b> Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><b>Représentés :</b> Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseiller absent	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : Devis AMCV : validation des travaux d'arrivée d'eau**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de devis concernant la création de regards et piquages sur conduite AEP des réservoirs.

Monsieur le maire présente le devis proposer par AMCV :

- Regard n°1 dans le chemin coté village : 5 062 € HT
- Regarde n°2 dans le talus en bordure de RD 954 : 7 595€ HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

**DE VALIDER** le devis proposé, pour un montant total de 12657,00€ HT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Jacques BONNIN

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT



Arrondissement de Gap

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 10 septembre 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		<u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Dominique FAYEAUX, Jacqueline DURAND, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.
Convocation		
23 octobre 2023		<u>Absents</u> : Annemarie BART, Fabrice BELLET
•		<u>Représentés</u> : Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE
Pour	10	
Contre	01	<i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i>
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : CONGRES DES MAIRES**

Monsieur le maire rappelle que l'année dernière la mairie n'a pas participé au congrès des maires.

Le 105ème Congrès des maires et des présidents de communautés de France se déroulera du 20 au 24 novembre 2023 à Paris.

Monsieur le Maire ne souhaitant pas y participer, il propose d'être remplacé par Monsieur BONNIN Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint. Il précise que les frais sont pris en charge par la commune. Il propose également que Monsieur BONNIN Jacques soit accompagné de Madame Carine GALLI, conseillère municipale, et Madame GERMAIN Zühal, secrétaire de mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'AUTORISER** l'envoi d'une délégation municipale pour participer au congrès des Maires de France qui se tiendra du 20 au 24 novembre 2023. La délégation est composée de Monsieur BONNIN Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame GALLI Carine, Conseillère municipale, Madame GERMAIN Zühal, secrétaire de mairie.

- **PRENDRE EN CHARGE** les dépenses afférentes à ce déplacement dans les conditions suivantes :

- Frais de transports et hébergement sur présentation de justificatifs.
- Frais de participation au congrès sur présentation de justificatifs.
- Remboursement à frais réels des dépenses occasionnées par ce déplacement sur présentation de justificatifs de Monsieur BONNIN Jacques, Madame GALLI Carine et Madame GERMAIN Zühal.

Contre : Dominique FAYEAUX

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

**Jacques BONNIN**

**1ER ADJOINT**

Le Maire

Bernard RAIZER



*Bonnin  
05/11/2023*

Arrondissement de Gap

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.</p> <p><u>Absents</u> : Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><u>Représentés</u> : Annemarie représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : Charte de proximité avec la chambre des métiers et de l'artisanat**

La Chambre des métiers et de l'artisanat propose aux communes une charte de soutien visant à montrer l'engagement pour le maintien d'un artisanat de proximité.

Par cette charte, la commune reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique locale. Elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire locaux artisanaux et relayera sur ses supports de communication la campagne « consommez local, consommez artisanal »

La commune s'engage à maintenir et renforcer l'activité artisanale en plaidant pour la maîtrise du coût du foncier, l'implantation d'activités artisanales dans les zones résidentielles, et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et modifications liées à la réglementation.

Elle s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise en partenariat avec la Chambre régionale des métiers dont elle soutiendra la politique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la charte proposée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Jacques BONNIN**

**: 1ER ADJOINT**

Le Maire

Bernard RAIZER



*30 oct 2023*

Arrondissement de Gap

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023.

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY, Jean Michel MAURE</p> <p><b>Absents :</b> Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><b>Représentés :</b> Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : Demande de subvention pour opération « jeux pour enfants sur la plage de Port-Saint-Pierre »**  
Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander une subvention l'opération « installation de jeux pour enfants » sur la plage de Port-Saint-Pierre

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	11 999.10€
MONTANT TVA 20%	1 999.85€
MONTANT TOTAL HT	9 999.25€
Subvention (80%)	7 999.40€
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	3 999.70€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

**DE VALIDER** le plan de financement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels aux taux maximum de 80% tout financeurs confondus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Jacques BONNIN

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT



Arrondissement de Gap

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents</b> : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Jacques BONNIN, Jean-Michel MAURE, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean REY.</p> <p><b>Absents</b> : Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><b>Représentés</b> : Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Date de convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : Adhésion 2023 : Association des communes forestières**

Monsieur le Maire présente la demande de cotisation de l'association des communes forestières des Hautes-Alpes. Le montant de la cotisation est de 200.00€.

Il propose de valider le montant de la cotisation, pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'ADHERER** à l'association des communes forestières pour l'année 2023.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à procéder au versement de la cotisation pour l'association des communes forestière, pour l'année 2023, pour un montant de 200,00€.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

**Jacques BONNIN**  
Le Maire

Bernard RAIZER  
**1ER ADJOINT**



Arrondissement de Gap



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 10 septembre 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Dominique FAYEAUX, Jacqueline DURAND, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.</p> <p><b>Absents :</b> Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><b>Représentés :</b> Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

### **OBJET : colis de fin d'année -conditions**

Monsieur le Maire propose de revoir les éléments pour fixer un cadre concernant les colis de fin d'année.

Il rappelle qu'une fête pour l'ensemble de la population est organisée depuis 2 ans. Il informe que certains habitants ont informé Monsieur le Maire, que des personnes âgées ne pouvaient pas participer à la fête et que, de ce fait ces personnes sont lésés.

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions pour l'octroi de colis aux personnes :

- Avoir minimum 75 ans.
- Être résidant permanent sur la commune du Sauze du Lac.
- Un colis « simple » par personne seule.
- Un colis « couple » par couple.
- 

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

**DE VALIDER** l'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année d'un colis pour les bénéficiaires.

**DE FIXER** les critères d'attribution des colis comme suit :

- Avoir minimum 75 ans.
- Être résidant permanent sur la commune du Sauze du Lac.
- Un colis « simple » par personne seule.
- Un colis « couple » par couple.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Jacques BONNIN

Le Maire

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT



Arrondissement de Gap



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 30 octobre 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Dominique FAYEAUX, Jacqueline DURAND, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.</p> <p><b>Absents :</b> Annemarie BART, Fabrice BELLET</p> <p><b>Représentés :</b> Annemarie BART représentée par Jacques BONNIN Fabrice BELLET représenté par Jean-Michel MAURE</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	09	
Conseillers absents	02	
Conseillers représentés	02	
•		
Convocation		
23 octobre 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune avec TERRITOIRE ENERGIE 05 (TE 05).**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le TE05, par délibération du 12 février 2021, propose aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une gamme de services pour les accompagner dans la Transition Energétique.

La Commune souhaite étudier le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable.

La Commune souhaite développer cette analyse en partenariat avec le TE05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'accompagnement avec le TE05.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire.
- **D'AUTORISER** le Maire à engager et signer tout document relatif à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire

Jacques BONNIN

Bernard RAIZER

1ER ADJOINT

